

SAF Unapei Pays d'Allier

4, av Aristide Briand
03000 MONTLUÇON
Tél : 04 70 08 09 00

Assure l'accompagnement
des personnes résidant dans
le TSD Montluçon Ouest-Allier



*Croix-Marine Auvergne-Rhône-Alpes
Association*

SAF Croix Marine Auvergne Rhône-Alpes

14, rue de Bardou 03000 MOULINS

Tél : 04 70 43 08 38

Assure l'accompagnement
des personnes résidant dans
les TSD de Moulins Nord-Allier et
Vichy Sud-Allier



*Croix-Marine Auvergne-Rhône-Alpes
Association*

COORDINATION DEPARTEMENTALE

saf03-secretariat@croixmarine.fr

A contacter pour toute demande d'accueil et de renseignement sur le métier
d'accueillant familial pour le département de l'Allier.

ADRESSES UTILES

Pour l'orientation en accueil familial social

des personnes en situation de handicap

Pour les demandes d'aides financières :

Prestations Compensation du Handicap (PCH) ou

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de l'Allier

Selon votre lieu de résidence, vous dépendez de l'une de ces 3 antennes :

TERRITOIRES DES SOLIDARITES DEPARTEMENTALES

Moulins Nord-Allier

Château de Bellevue
03400 YZEURE

Tél : 04 70 34 15 70

Vichy sud-Allier

Allée des Ailes
03200 VICHY

Tél : 04 70 34 15 50

Montluçon Ouest-Allier

11 rue Desaix
03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 34 15 00

Pour la prise en charge des frais d'accueil par l'aide sociale

Conseil Départemental (CD) de l'Allier

1, avenue Victor Hugo 03000 MOULINS

Tél : 04 70 34 40 03



SERVICE d'ACCUEIL FAMILIAL de L'ALLIER



*Croix-Marine Auvergne-Rhône-Alpes
Association*

Qui peut solliciter un accueil familial ?

Toutes personnes âgées
ou adultes en situation de handicap
Sa famille
Les représentants légaux
Les professionnels sociaux
Les médecins et professionnels de soin
Les professionnels des établissements Médico-sociaux

En ayant au préalable informé la personne concernée par cette demande



LE SAF 03

Propose aux accueillants familiaux :
un accompagnement, du soutien, des
conseils...
Et
Assure le suivi médico-social du public
accueilli

Quelles sont les démarches ?

Personne de 60 ans et plus

- Contacter la coordination du SAF 03

Personne en situation de handicap

- Contacter la coordination du SAF 03

LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Agréés par le Conseil Départemental
Proposent :
*des accueils permanents ou temporaires
en continu ou en séquentiel,
à temps complet ou à temps partiel.*

Liés par un
contrat
d'accueil
national
de gré à
gré

LE PUBLIC ACCUEILLI

*Personne de 60 ans et plus ou
Personne en situation de handicap*

Que propose le SAF 03 ?

Avant l'accueil

- ❖ Une rencontre préalable définissant les besoins de la personne à accueillir.
- ❖ Une présentation de différents accueillants familiaux, en fonction du projet et lieu de vie envisagés.
- ❖ La mise en place de temps d'essais chez le ou les accueillants répondants au mieux à la demande de la personne.
- ❖ L'organisation de l'accueil.
- ❖ L'aide à la contractualisation entre la personne accueillie et l'accueillant familial.

Durant l'accueil

- ❖ Le suivi régulier de la personne accueillie pour faciliter son adaptation au sein de la famille, l'aider à exprimer et concrétiser ses choix, l'accompagner dans une démarche d'insertion sociale, notamment à travers des temps de loisirs et de vacances
- ❖ Une collaboration régulière avec l'accueillant familial afin de l'accompagner professionnellement dans un accueil de qualité et adapté aux besoins de la personne. L'équipe du SAF apporte aussi son soutien si nécessaire.
- ❖ L'organisation de temps d'échanges, parfois de relais, avec les partenaires familiaux ou professionnels.